

Demande de reconstruction du pont de Desnes,

Divers documents relatifs à la demande du Conseil Municipal de Desnes de reconstruire le pont, suite à la crue de la Rondaine de 1931

Ponts-et-Chaussées, 1932

1
Commune de Desnes

Chemin vicinal ordinaire n° 3 de Desnes à Commenailles

Demande de reconstruction du pont sur "la Rondenne"

Rapport de l'Ingénieur du S.T.

André L...
1932
Louis-Jean Sautier, le
L'ingénieur principal du S.T.

Par délibération du 19 février 1932, le Conseil municipal de Desnes demande la reconstruction du pont sur "la Rondenne" établi pour le passage du chemin vicinal ordinaire n° 3 de Desnes à Commenailles.

Le pont dont il s'agit est en maçonnerie, porte en arc de panier de 1^m 60 de flèche et 4^m 00 d'ouverture entre culées. Pour augmenter le débouché de cet ouvrage, il a été établi à droite de la culée droite et contre celle-ci un aqueduc dallé de 1^m 00 sur 1^m 30, ce qui porte le débouché total de l'ouvrage à 5^m 00. Cet ouvrage est en parfait état de conservation.

A notre avis, ce débouché est suffisant et n'est pas la cause du débordement des eaux de "la Rondenne" dans les rues et cours du village de Desnes.

En effet, ce pont est situé en amont du village et il existe à 300^m en aval un pont à poutrelles métalliques de 5^m 00 d'ouverture pour le passage du chemin de G. C. n° 38, les débouchés de ces deux ouvrages sont donc les mêmes dimensions.

Le débordement des eaux de la Rondenne, pendant

notre opinion à une autre cause que l'insuffisance du débouché de ce pont : il provient, surtout du mauvais état des berges surélevées de ce niveau, berges formant digues.

Ces berges doivent être entretenues par les propriétaires riverains, mais par négligence de la part de intéressés, ces ouvrages de protection sont, en grande partie, inexistant depuis quelques années, détruits par les eaux ou ^{par la pluie} autres causes.

X d'écoulement du
Cours d'eau.

Il y aurait lieu d'abord de faire remettre en l'état ces digues de protection et ^{ce qui} cela intéresse le Service hydraulique et ^{par la suite} si ces travaux étaient reconnus insuffisants, nous pourrions établir un projet pour un nouveau pont qui aurait un débouché ^{supérieur} à celui actuel.

En conséquence, nous estimons qu'il y a lieu de transmettre le présent rapport au Conseil municipal de Bernes en réponse à sa délibération du 13 février dernier, en l'invitant à demander au Service hydraulique de ~~faire~~ faire rétablir les digues de protection sur les berges de la Bonnière en amont du village.

Bletteran, le 8 mars 1922
L'Ingénieur du S.T.

M. Hamelin

Commune de Desnes.

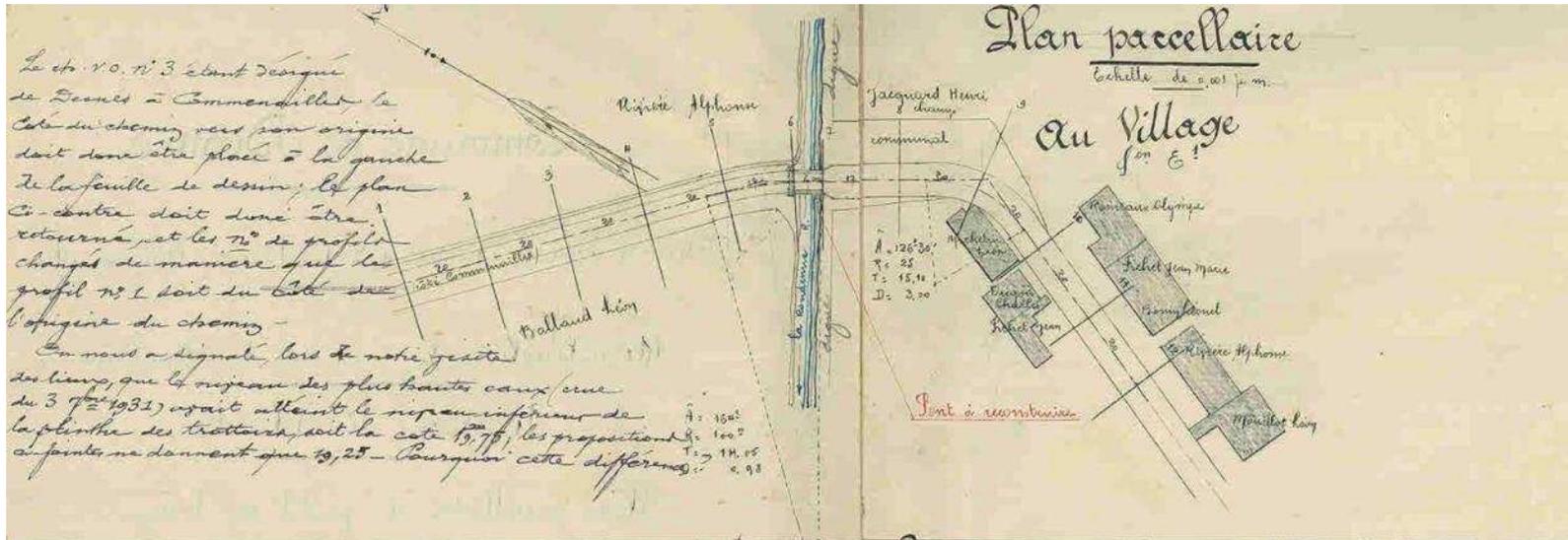
Chemin vicinal ordinaire n° 3 de Desnes à Commenailles.

Reconstruction du pont sur la "Rondeenne".

Fixation du débouché.

Plan parcellaire et profil en long.

Bletteran, le
L'ingénieur du S. V.
M. Lambert.

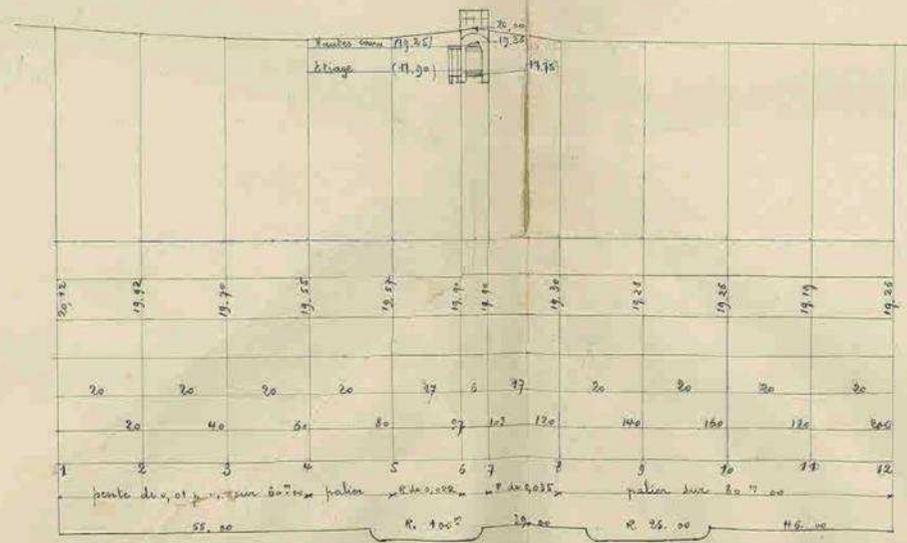


Profil en long

Plan de comparaison

Cotes du terrain naturel
 Cotes du projet

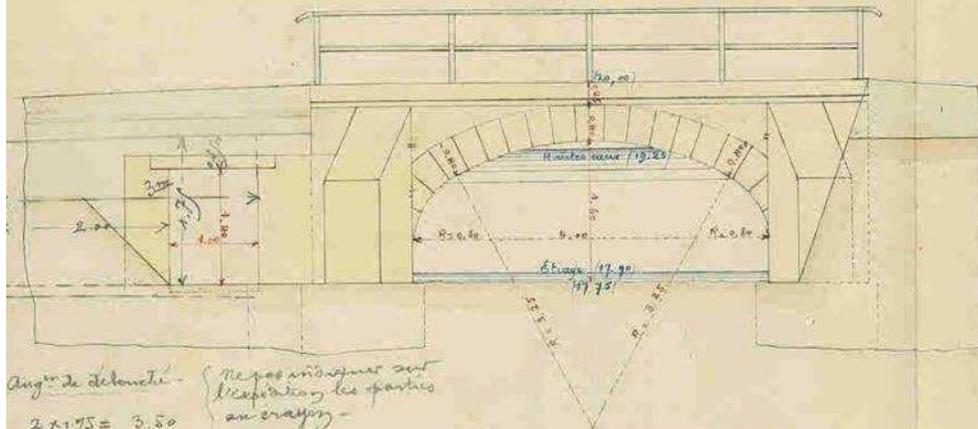
Distances / longueurs entre profils
 longueurs cumulées
 Numéros des profils
 Indication des pentes et rampes
 Alignements droits et courbes



Pons actuel .

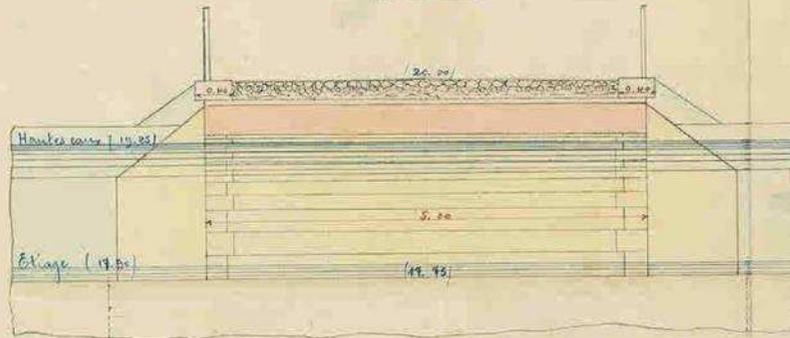
Elevation

Echelle de 1:100 p.m.



Ang. de défonçage -
 $2 \times 1.75 = 3.50$
 $1 \times 0.35 = 0.35$
 3.85
ne pas oublier sur l'espacement les parties au crayon -

Coupe en travers



Commune de Desnes.

Chemin vicinal ordinaire n° 3 de Desnes à Commenailles.

Reconstruction du pont sur la "Rondeenne" et
surpage de décharge

Fixation du débouché de ces ouvrages

Rapport de l'Ingénieur du S.V.

Par délibération du 1^{er} avril 1932, le Conseil municipal de Desnes demande la reconstruction du pont établi sur la "Rondeenne" pour le passage du chemin vicinal ordinaire n° 3 de Desnes à Commenailles.

Le pont dont il s'agit est en maçonnerie à pile en amont de jarnies, à 3 centres, de 4 mètres d'ouverture entre culées et 1^m 60 de flèche. Il y a une trentaine d'années, on a établi contre la culée droite un aqueduc ^{de décharge} de 1^m 00 sur 1^m 40. Les crues de ces dernières années, notamment celle du 3 septembre 1931, ont démontré que cet ouvrage a un débouché

ont été ainsi, et trop souvent reconstruits à eau.

nettement insuffisant, ayant provoqué maintes fois la submersion de la presque totalité du village submersible d'un mètre environ sur les ponts les plus menacés et en particulier sur les habitations et les importantes cours. Les propositions de reconstruction de ce pont

ne comprennent pas à la hauteur du nouveau pont

à établir avait un le nouveau pont tablier métallique (ou en ciment armé) dont le dessous des pontons de rive serait placé à 0^m 20 au-dessus du niveau inférieur de la clef de la pile actuelle de façon à laisser au moment des crues un espace libre de 0 20

En conséquence, nous estimons qu'il y a lieu de transmettre le présent dossier au Service Hydraulique, ~~pour~~ ~~adhésion~~ en exécution de la Circulaire des Ministres de l'Agriculture et de l'Intérieur du 27 novembre 19¹⁰ ~~en~~ ~~ce~~
~~qui~~ ~~concerne~~ ~~le~~ ~~projet~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~nouvelle~~ ~~dimension~~ ~~à~~ ~~adopter~~ ~~pour~~ ~~le~~ ~~débouché~~ ~~des~~ ~~travaux~~ ~~en~~ ~~exécution~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~circulaire~~ ~~des~~ ~~ministres~~ ~~de~~ ~~l'~~ ~~agriculture~~ ~~et~~ ~~de~~ ~~l'~~ ~~intérieur~~ ~~du~~ ~~27~~ ~~novembre~~ ~~19~~ ~~10~~ ~~en~~ ~~ce~~
le débouché des ~~travaux~~ ouvrages (pont et ~~aqueduc~~ ^{aqueduc} de décharge)
À cet effet, il est joint au présent rapport une feuille de ~~plans~~ ^{dessins} dormant:

- 1^o le plan des lieux,
- 2^o le profil en long,
- 3^o les ~~plans~~ ^{dessins} sommaires du pont actuel.

Bletteram, le
Ch. Ingénieur du P.T.

M. Hamelin.

⊕ Digue est loin de remplir l'objet pour lequel elle a été construite. D'autre part, l'aqueduc de décharge, rive droite, demande un sérieux curage et un dégagement important de sa tête amont. Enfin, il y aurait lieu, par le Service Hydraulique, de vérifier les sections d'écoulement des crues en aval de l'ouvrage qui nous occupe, compte tenu de la réfection de la digue à son ^{à l'emplacement} niveau normal. Le débouché qui en résulterait ~~pour~~ ~~le~~ ~~débouché~~ de l'ouvrage de décharge, rive droite, soit par la substitution d'une dalle en ciment armé à la partie du pont actuel, soit en recourant à ces deux modifications.
Il a été signalé que par grande crue les eaux, en amont du pillage, ont traversé en 3 points, sur 0.20 à 0.25 de hauteur, la chaussée du chemin de G.C. n° 58. Sur ces points, une banquettes de sûreté, formant digue, pourrait être construite en vue d'assurer l'écoulement de ces eaux dans le bassin limité par ces banquettes et la digue de la "Rondeau". #